



Yacht Club de Monaco

AVIS DE COURSE

SPRING CUP

23 – 24 mai 2026

1. AUTORITE ORGANISATRICE

La régates **Spring Cup** est organisé par le Yacht Club de Monaco en collaboration avec la Fédération Monégasque de Voile (FMV) et la Fédération Française de Voile (FFV).

2. REGLES

- 2.1. Les courses sont régies par les *Règles de Course à la Voile 2025-2028* (RCV), l'Avis de Course, les Instructions de Course (IC).
- 2.2. Lors de toute sortie sur l'eau, le port des brassières de sauvetage sera obligatoire.
- 2.3. En cas d'incohérence ou de divergences entre les différentes versions des documents énoncés dans le paragraphe 2.1, la version française fera foi.

3. CLASSES ADMISES

Classes admises : **FUSION II**, fournis par l'organisateur et tirés au sort.

4. INSCRIPTIONS

Les régatiers peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur le site internet du Yacht Club de Monaco (www.ycm.org) avant le 21 mai 2026 et être conforme à la législation de leur pays (licence FFV compétition en cours de validité pour les Français).

5. DROIT A PAYER

- 5.1. Les frais d'inscriptions s'élèvent à 30€ par personne
- 5.2. Les frais d'inscriptions comprennent la mise à disposition des bateaux, l'organisation de l'évènement et la remise des prix.
- 5.3. Un dîner sera proposé pour les participants. Frais en supplément.
- 5.4. Les frais d'inscription sont payables par carte de crédit ou transfert bancaire :

Lien pour paiement par carte de crédit : <https://vad.ycm.mc>

Coordonnées bancaires pour paiement par virement :

CFM - CFM Albert 1er

Bénéficiaire : YACHT CLUB DE MONACO

Code banque : 12739 - Code guichet : 00070

N° de compte : 0124172000 L - Clé : 37

Code IBAN : MC 78 1273 9000 7001 2417 2000 L37

Code SWIFT : CFMOMCM X X X X

« Frais à la charge du donneur d'ordre »

Merci de préciser dans la référence du paiement :

« **Spring Cup + nom du participant** »

NB : Les droits d'inscription ne sont pas remboursables.

6. PROGRAMME

Samedi 23 mai 2026	9.30	Briefing / attribution des groupes et des bateaux pour la phase de poules.
	11.00	1 ^{er} signal d'avertissement
	A suivre	Dîner Officiel (sur inscription, non compris dans la finance d'inscription)
Dimanche 24 mai 2026	9.30	Briefing / attribution des groupes et des bateaux pour la phase finale
	11.00	1 ^{er} signal d'avertissement
	15.00	Heure limite du dernier signal d'avertissement
	A suivre	Remise des prix – cocktail de clôture

Le dernier jour de course aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15 heures.

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront délivrées aux participants après confirmation de leur inscription par le Secrétariat de Course le 23 mai 2026.

8. PARCOURS

Les parcours seront de type « banane » et décrits dans les Instructions de Course (IC).

9. CLASSEMENT / SERIES QUALIFICATIVES ET PHASES FINALES

L'épreuve se composera de phases qualificatives et de phases finales.

- 9.1. Une course seulement est nécessaire pour valider la régata.
- 9.2. La composition des poules se fera par tirage au sort.
- 9.3. Seront qualifiés pour le rond Or, les équipages ayant le moins de points et faisant partie des premiers 50% du classement de chaque poule. En cas d'ex-aequo, les ordres d'arrivés de la dernière course seront utilisés pour départager les équipages. Les autres équipages seront en rond Argent.

10. PENALITES DE REMPLACEMENT

La règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

10.1 - Arbitrage direct : lorsqu'un bateau jury constate un incident entre 2 bateaux. Il pointe son pavillon rouge vers le bateau fautif. Il hèle son numéro de voile et signale son intervention par un long et fort coup de sifflet. Si le bateau en infraction fait sa pénalité de 1 tour, l'incident est clos. S'il ne fait pas sa pénalité, il est DSQ sans instruction. Le jury note les numéros du dossard. Il laisse le temps de réparer au bateau en infraction.

10.2 - Possibilité de réclamer sur l'eau en hélant « Protest » :

- o Pavillon vert (pas d'incident ou le jury n'est pas en mesure de juger les faits)
- o Pavillon rouge (un tour)

10.3 - Il n'y a aucune réclamation possible à terre et après la course terminée du jour.

11. PUBLICITE

11.1. Conformément à la règle 20.4 des RCV

11.2. Les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice.

12. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche 24 mai 2026 au Yacht Club de Monaco

13. DROIT A L'IMAGE

1.1. Les participants à **Spring Cup** autorisent l'Autorité Organisatrice à utiliser tout support média à des fins promotionnelles.

1.2. Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la manifestation, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'Autorité Organisatrice pour l'utilisation faite de son image.

14. PRIX

Des prix seront attribués aux trois premiers du rond Or et au premier du rond Argent. D'autres prix peuvent être attribués à discrétion de l'Autorité Organisatrice.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Marco STEVENAZZI

Yacht Club de Monaco

Quai Louis II – 98000 MONACO

regates@yacht-club-monaco.mc

Tel : +377.93.10.60.17 // +33 6 40 62 71 29